



Demande de nationalité Française et date de naissance

Par **Tasmine**, le **20/07/2013** à **15:37**

Bonjour à tous,

Je viens vers vous car une amie m'a posé une question qui m'a un peu interpellé!
Je vous raconte brièvement les faits :

Un homme est venu en France il y a maintenant une petite quinzaine d'années. Il est arrivé d'Algérie. Il est marié à mon amie depuis 2007 et ils n'ont pas d'enfant.

Elle a découvert que son mari avait falsifié sa date de naissance sur son extrait de naissance (avec l'aide d'un agent de mairie en Algérie). En effet, son mari a un homonyme qui vit en Algérie mais qui est plus jeune que lui de quelques années. Et tout ceci pour entrer en France en tant qu'étudiant. Etudes qu'il a poursuivies ici.

Il y a quelques mois il a demandé l'accès à la nationalité française, chose qu'il a obtenu dans les premiers mois de l'année 2013.

Ma question :

Qu'est ce qu'il encours si l'administration française s'aperçoit que cet homme est rentré en France frauduleusement car falsification de sa date de naissance?

Et si tel est le cas, peut-il se voir retirer sa nationalité française?

Merci à l'excellent équipe bénévole d'Experatoo!

Bien à vous

Tasmine.